
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ECONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 28 janvier 1948. — *Présidence de M. Duclercq, président d'âge.* — Convoquée pour se constituer, la commission a décidé, à l'unanimité, de reconduire le bureau sortant, ainsi composé :

Président : M. Armengaud.

Vice-Présidents : MM. Le Contel, Pontille.

Secrétaires : MM. Charles-Cros, Ou Rabah.

Présidence de M. Armengaud, président. — Après avoir décidé d'adopter pour l'avenir les mêmes méthodes que celles qui ont régi leurs travaux pendant la dernière session, les commissaires

ont passé en revue l'ensemble des questions dont l'étude doit être prochainement menée à bien.

Ils ont notamment créé plusieurs groupes de travail.

M^{me} Roche, MM. Rochereau, Gadoin et Siaux ont été chargés d'étudier les problèmes de la réforme fiscale ; M. Rochereau a été nommé responsable de ce groupe.

De même, sous la responsabilité de M. Charles-Cros, un groupe composé de MM. Molinié, Novat, Bardou-Damarzid et Gautier a été constitué pour l'étude des prix comparés en France et à l'étranger.

Sous la responsabilité de M. Duclercq, M^{lle} Trinquier, M^{me} Brion et M. Pontille ont été désignés pour l'étude des accords de Genève.

Enfin, un dernier groupe a été constitué sous la responsabilité de M. Le Contel. Il est composé de M^{me} Vialle et MM. Sauer et Gargominy et se chargera de l'étude de la politique douanière.

Vendredi 30 janvier 1948. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — La commission, réunie d'urgence, a examiné le projet de loi (n° 43, année 1948) portant retrait de la circulation des billets de 5.000 francs de la Banque de France, dont elle a demandé à être saisie pour avis.

Elle a exprimé la crainte que ce projet ne marque la coexistence de mesures contradictoires, les unes tendant à la déflation, les autres entraînant une hausse importante de certains prix et services. Elle a, d'autre part, estimé qu'un choix s'imposait entre une politique de crédit et de répartition dirigés et une politique de liberté totale qui suppose une liberté réelle des échanges intérieurs et extérieurs.

En outre, l'efficacité des mesures de retrait a été contestée, une part très importante des billets retirés devant être à l'abri de tout prélèvement.

Enfin, passant en revue les diverses hypothèses susceptibles de justifier les mesures gouvernementales, les commissaires ont constaté que les dispositions nécessaires à assurer le succès de chacune d'elles n'avaient pas été prises : en particulier, dans l'état actuel de la réglementation, un encouragement à la pratique du dépôt bancaire et à l'usage du chèque a été jugé inopérant.

M. Longchambon a été nommé rapporteur pour avis du projet

de loi et a reçu la mission de poser au Gouvernement les questions jugées primordiales par la commission.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mardi 27 janvier 1948. — *Présidence de M. Gasser, président d'âge.* — La commission a décidé à l'unanimité la reconduction de son précédent bureau ; seul, M. Aguesse a été, sur sa demande, remplacé par M. Ott au poste de secrétaire. En conséquence, le bureau est composé comme suit :

Président : M. Salomon Grumbach.

Vice-Présidents : MM. Buard et Ernest Pezet.

Secrétaires : MM. Ott et Colonna.

Présidence de M. Salomon Grumbach, président. — Après avoir remercié, au nom du bureau tout entier, la Commission de cette nouvelle marque de confiance, le président a passé en revue les principaux événements internationaux survenus depuis la dernière session parlementaire et dont la commission aura à discuter. La commission a chargé son président de se mettre en rapport avec le président de la commission des finances pour organiser une réunion commune en vue d'examiner la situation créée par les récentes décisions du Gouvernement.

Samedi 31 janvier 1948. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — Au cours d'une réunion, tenue en commun avec la commission des finances, la commission a procédé à l'audition de MM. René Mayer et Georges Bidault, ministres des Finances et des Affaires étrangères, sur le projet de loi portant aménagement de la réglementation des changes et ses répercussions internationales.

Voy. : *infra*, à la rubrique « Finances ».

AGRICULTURE

Mardi 27 janvier 1948. — *Présidence de M. Dadu, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son bureau : ont été élus :

Président : M. Dulin.

Vice-Présidents : MM. Dadu et Brettes.

Secrétaires : MM. Le Coent et Le Goff.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 28 janvier 1948. — *Présidence de M. Paul Boncour, président d'âge.* — La commission a rejeté, par 15 voix contre 6, la proposition de M. Legeay tendant à reconduire le bureau de 1947. Les membres communistes et apparentés ayant alors quitté la salle, le bureau a été constitué comme suit, à l'unanimité :

Président : M. le Général Delmas.

Vice-Présidents : MM. Rotinat et Rogier.

Secrétaires : MM. Barré et Cherrier.

Présidence de M. le Général Delmas, président. — M. le Général Delmas a remercié ses collègues de la confiance dont ils l'honoraient et a exposé son désir de voir la commission tout d'abord faire plus de visites d'établissements militaires ou d'intérêt militaire, et d'autre part, élaborer une doctrine avant l'examen des projets de réorganisation de la Défense Nationale. Sur le premier point, un débat s'est institué, après lequel les commissaires ont été d'accord pour juger qu'il ne saurait s'agir d'inspections, mais seulement de visites d'information. Sur le second point, l'unanimité s'est faite immédiatement.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS,
JEUNESSE ET LOISIRS

Mardi 27 janvier 1948. — *Présidence de M. Racault, président d'âge.* — La commission a procédé au renouvellement de son bureau :

A l'unanimité, elle a décidé de reconduire le bureau sortant.

Ont donc été réélus :

Président : M^{me} Saunier.

Vice-Présidents : M^{lle} Mireille Dumont, M. Morel.

Secrétaires : MM. Ott, Champeix.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 28 janvier 1948. — *Présidence de M. Landry, président d'âge.* — La commission a procédé au renouvellement de son bureau.

A l'unanimité, elle a décidé de reconduire le bureau sortant.

Ont donc été réélus :

Président : M. Amédée Guy.

Vice-Présidents : M. Bernard Lafay, M^{me} Rollin.

Secrétaires : M^{me} Girault, M. Molle.

FINANCES

Mardi 27 janvier 1948. — *Présidence de M. Landry, président d'âge.* — La commission a tenu sa première séance pour constituer son bureau et désigner ses rapporteurs spéciaux.

Elle a, tout d'abord, réélu président M. Alex Roubert (par 22 voix et 2 abstentions).

Elle a, ensuite, réélu M. Cardonne comme premier vice-président (par 13 voix contre 12 et 1 abstention) et M. Avinin comme second vice-président (par 18 voix et 7 abstentions).

Ont été élus secrétaires :

M. Faustin Merle (20 voix) et M. Dorey (16 voix).

M. Alain Poher a, enfin, été réélu rapporteur général, par 15 voix et 7 abstentions.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a procédé à la répartition des rapports spéciaux. Ont été désignés comme rapporteurs spéciaux :

M. Landry (Affaires Étrangères et secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes).

M. Landaboure (Agriculture).

M. Faustin Merle (Anciens Combattants et victimes de la guerre).

M. Duchet (Économie nationale).

M. Reverbori (Education nationale).

M. Janton (Education nationale: éducation physique et sports)

M. Pauly (Finances).

M. Vieljeux (France d'Outre-Mer : dépenses civiles).

M. Avinin (Intérieur).

M. Philippe Gerber (Justice).

M. Marrane (Industrie et Commerce).

M. Grenier (Reconstruction et urbanisme).

M. Dorey (Santé publique et population).

M. J.-M. Thomas (Travaux publics).

M. Courrière (Marine nationale et marine marchande).

M. Minvielle (Radiodiffusion française).

M. Lacaze (Caisse nationale d'Épargne et P.T.T.).

M. Hocquard (Imprimerie nationale, monnaies et médailles, Légion d'honneur et Ordre de la Libération).

M. Monnet (Forces armées : sections communes).

M. Sauer (Poudres et essences).

M. Ignacio Pinto (France d'Outre-Mer : dépenses militaires).

M. Laffargue (Air et constructions aéronautiques).

M. Marc Gerber (Constructions et armes navales).

M. Boudet (Guerre).

M. Hocquard (Fabrications d'armements).

M. Peschaud (Ravitaillement).

M. Laffargue ayant été élu rapporteur du budget de l'Air et des constructions aéronautiques, au scrutin secret, par 14 voix contre 6 à M. Cardonne et 2 abstentions, les commissaires communistes ont déclaré renoncer à tous leurs rapports spéciaux.

La commission a donc décidé d'effectuer, au cours d'une prochaine séance, le regroupement des rapports entre les commissaires restants et, le cas échéant, d'en modifier la répartition, si les commissaires communistes maintenaient leur décision.

Avant de se séparer, la commission a fixé au jeudi 29 janvier 1948 la date de sa prochaine séance.

Jeudi 29 janvier 1948. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a examiné, à nouveau, la question de la désignation des rapporteurs spéciaux, qui sera définitivement résolue au cours de la prochaine séance.

Elle a, ensuite, procédé à l'examen du projet de loi (n° 2762 A. N.) portant : 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1947 au titre du budget ordinaire (services civils) et du budget de reconstruction et d'équipement ; 2° ratification de décrets.

Le projet a été adopté avec des modifications peu nombreuses, mais importantes : plusieurs réductions ou suppressions totales

de crédits ont été effectuées afin de protester contre la pratique de minoration systématique de l'évaluation de certaines dépenses lors de la préparation du budget.

En fin de séance, la commission, après avoir entendu le rapport présenté par M. Landry, a adopté le projet de loi (n° 946, année 1947), tendant à l'ouverture d'un crédit de 2.770.000 francs pour le fonctionnement de la nouvelle ambassade de Karachi et de la délégation française au Conseil de tutelle.

Au cours d'une seconde séance, tenue en fin d'après-midi, la commission a entendu un exposé de M. Bourguès-Maunoury, secrétaire d'État au budget, sur le projet de loi portant retrait des billets de 5.000 francs de la Banque de France. M. Bourguès-Maunoury a insisté sur la place de cette mesure dans le cadre du plan financier en cours et sur son caractère d'opération de recensement de la fortune fiduciaire. Il a déclaré que le Gouvernement ferait le maximum pour que les petits porteurs souffrent la moindre gêne possible du fait de la démonétisation. Il a enfin répondu aux nombreuses questions que lui ont posées les commissaires.

Au cours d'une troisième séance, tenue dans la nuit, la commission a entendu un exposé de M. Robert Schuman, président du Conseil, sur l'ensemble des mesures financières proposées par le Gouvernement.

Le président du Conseil, après avoir insisté sur la nécessité du vote rapide du projet portant retrait de la circulation des billets de 5.000 francs, a expliqué dans quelles conditions ce projet a été déposé. Il a, ensuite, fait un exposé détaillé sur les mesures de réajustement du franc et a montré de quelle manière ces mesures faciliteront les échanges extérieurs.

La commission s'est alors séparée, après avoir fixé sa prochaine séance au vendredi 30 janvier 1948, à 6 h. 30.

Vendredi 30 janvier 1948. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a, tout d'abord, entendu un exposé de M. René Mayer, ministre des Finances, qui a brossé un tableau d'ensemble de la politique monétaire du Gouvernement.

Il a exposé les raisons qui ont motivé le réajustement de la valeur du franc et a fait l'historique des négociations qui ont précédé cette mesure. Il s'est ensuite étendu sur la liberté des changes et de l'or qui fait l'objet d'un projet de loi en discussion

devant l'Assemblée Nationale, en insistant sur le but, les modalités et l'importance de cette réforme.

Il a, enfin, présenté les raisons qui ont conduit le Gouvernement à effectuer le retrait des billets de 5.000 francs et indiqué les avantages qu'il attendait de cette mesure.

Avant de prendre congé de la commission, il a répondu aux nombreuses questions que lui ont posées les commissaires.

La commission a, alors, commencé l'examen proprement dit du projet de loi portant retrait des billets de 5.000 francs. Pour permettre l'application de la loi dans les plus brefs délais, elle n'a adopté aucun des amendements qui lui ont été présentés en vue d'introduire, dans le texte, des mesures particulières pour certaines catégories de porteurs. Favorable au principe de ces amendements, elle a jugé préférable, pour le succès de l'opération, de n'inscrire dans la loi aucune disposition permettant de fausser le recensement des billets et a décidé de demander au ministre des Finances de lui fournir des assurances ou des précisions sur un certain nombre de points.

Elle a finalement adopté le projet de loi par 16 voix contre 14.

Samedi 31 janvier 1948. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue en commun dans la matinée avec la commission des affaires étrangères, en présence de membres de la commission des affaires économiques et de la commission de la France d'Outre-Mer, la commission a entendu M. René Mayer, ministre des Finances et M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, venus apporter des explications très détaillées sur le projet relatif à la modification de la réglementation des changes et à la création d'un marché libre de l'or et de certaines devises.

M. René Mayer a fait l'historique des études et des négociations dont le terme a été marqué par le dépôt de ce projet. Il a détaillé toutes les circonstances qui imposaient à la France, depuis l'été 1947, la fixation à une nouvelle parité de sa monnaie et il a montré l'attraction que peut exercer la création d'un marché libre sur l'or et les devises actuellement stérilisés. Répondant aux questions de certains commissaires, il a affirmé que le fonds monétaire international suivait avec grand intérêt l'expérience française et que celle-ci pouvait devenir, à cet égard, beaucoup

plus la source d'enseignements féconds que l'objet d'une désapprobation qui a été particulièrement grossie.

Le ministre des Finances a également, à la demande des représentants de la commission de la France d'Outre-Mer, précisé les conséquences du projet de loi sur les parités des francs des territoires d'Outre-Mer. Il a montré qu'à l'exception du franc de la zone pacifique, il ne semblait pas possible de maintenir ces unités monétaires au taux que leur avait assigné la réforme de décembre 1945.

Le ministre des Affaires étrangères a insisté particulièrement sur les répercussions internationales de la réforme monétaire française. Il a indiqué qu'absolument rien ne montrait que les « rapports généraux de compréhension et de coopération qui unissaient la France à la Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis pussent en être altérés et que, s'il y avait eu quelques vagues déjà apaisées, la tempête que l'on prétendait prévoir n'aurait aucunement lieu. »

Après le départ des deux ministres, la commission a décidé de prendre, dans l'après-midi, des décisions sur les articles du projet de loi.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a examiné en détail les articles du projet de loi. Elle a résolu de n'apporter aucune modification au texte du projet, tout en demandant au Gouvernement que des dispositions soient prises afin d'éviter des inégalités de traitement entre les diverses catégories de détenteurs de devises.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mardi 27 janvier 1948. — *Présidence de M. Marius Moutet, président d'âge.* — La commission, réunie à l'effet de constituer son bureau, a élu :

Président : M. Marc Rucart, président sortant, seul candidat, par 16 voix contre 4 à M. Durand-Réville.

Vice-Présidents : MM. Poisson et Maïga.

Secrétaires : MM. Lafleur et Okala.

Présidence de M. Marc Rucart, président. — La commission a fixé l'ordre de ses prochains travaux : suite de son étude sur le fonctionnement de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, conclusion de son enquête sur l'Office des Bois de l'A.E.F., désignation des membres de la commission d'enquête qui doit se rendre en A.O.F., en A.E.F., et à Madagascar, etc.

D'autre part, sur l'initiative de M. Grassard, elle a décidé de suivre de très près le vote des projets de lois concernant les réformes monétaires en cours, en raison de leurs répercussions sur l'économie de nos Territoires d'Outre-Mer.

Vendredi 30 janvier 1948. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — (Réunion commune avec la commission des territoires d'Outre-Mer de l'Assemblée Nationale).

Voir le bulletin des commissions de l'Assemblée Nationale, à la rubrique : « Territoire d'Outre-Mer ».

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Mercredi 28 janvier 1948. — *Présidence de M. Trémintin, président d'âge.* — La commission a procédé à l'élection de son bureau. Elle a nommé :

Président : M. Léo Hamon.

Vice-Présidents : MM. Dujardin et Sarrien.

Secrétaires : MM. Doumenc et Hyvrard.

Les commissaires du groupe communiste n'ont pas pris part à cette élection.

M. Marrane a déclaré que cette abstention était motivée par la violation des règles de la répartition proportionnelle des sièges, au sein des bureaux des commissions, par les groupes de l'actuelle majorité.

Présidence de M. Léo Hamon, président. — M. Léo Hamon a remercié ses collègues de la confiance qu'ils ont bien voulu lui témoigner à nouveau.

Le programme de travail de la commission, évoqué par son président, s'avérant, d'ores et déjà, très fourni, les commissaires ont décidé de procéder immédiatement à la désignation de plusieurs rapporteurs.

M. Sarrien a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 16, année 1948) tendant à rendre obligatoire le branchement à l'égoût dans la ville d'Orléans.

M^{me} Eboué a été nommée rapporteur des projets de loi :

— (n° 984, année 1947), portant prorogation provisoire des banques de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

— (n° 985, année 1947), portant application aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, et de la Réunion, des dispositions de l'article 178 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946.

La commission a ensuite décidé de consacrer sa prochaine séance à l'audition de M. Bour, rapporteur devant l'Assemblée Nationale du projet de loi tendant à la réorganisation des transports de la région parisienne : une seconde séance sera consacrée à l'examen des articles de ce projet, dont la commission est saisie pour avis.

Lundi 2 février 1948. — *Présidence de M. Marrané, président d'âge.* — La commission a examiné la proposition de résolution (n° 45, année 1948) de M. Baret et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes du cyclone qui a dévasté l'île de la Réunion les 26 et 27 janvier 1948.

Conformément à la jurisprudence établie en la matière par la commission, et compte tenu du caractère exceptionnel du sinistre, avis favorable a été donné aux conclusions de ce texte.

M. Marrané en a été nommé rapporteur.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 28 janvier 1948. — *Présidence de M. Georges Pernot, président d'âge.* — La commission a procédé à l'élection de son bureau ; elle a réélu, à l'unanimité :

Président : M. Marcel Willard.

Vice-Présidents : MM. Chaumel et Georges Pernot.

Secrétaires : MM. Bordeneuve et Colardeau.

Présidence de M. Marcel Willard, président. — La commission a entendu un exposé de M. Maire, rapporteur du projet de loi (n° 877, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1834, 1923, 1924, 1950 et 2074 du Code civil et 41 du Code de commerce.

Les conclusions du rapporteur, favorables au texte transmis par l'Assemblée Nationale, ont été adoptées à l'unanimité.

MARINE ET PÊCHE

Mercredi 28 janvier 1948. — *Présidence de M. Abel-Durand, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son bureau. A l'unanimité, elle a décidé de reconduire le précédent, composé de :

Président : M. Abel-Durand.

Vice-Présidents : MM. Defrance et Bocher.

Secrétaires : MM. Denvers et Marintabouret.

M. Abel-Durand a remercié les commissaires de la sympathie témoignée à ses collègues et à lui-même et il a déclaré que cette manifestation d'unanimité était la preuve même de la cordialité qui avait toujours régné entre les membres de la commission.

M. Guy Montier a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 988, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, instituant un délai pour la présentation des titres de propriété des marchandises saisies comme prises maritimes.

M. Denvers a, ensuite, exposé les grandes lignes d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour favoriser le développement des pêches maritimes et assurer une meilleure répartition des produits de la mer aux consommateurs. Il a montré comment ce texte était la conclusion logique du rapport établi, par lui-même, au nom de la sous-commission d'enquête des pêches maritimes.

Un débat s'est institué, auquel ont pris part, outre M. Denvers, MM. Montier, Claireaux, Ferracci, DeFrance et Marintabouret sur le problème de la liberté du marché du poisson et celui de la retraite des marins.

Le président a suggéré à ses collègues d'entendre, au cours de la prochaine réunion, M. Le Gall, directeur de l'Office scientifique et technique des pêches, et il a proposé à la commission de se livrer à un examen officieux des grandes lignes du nouveau projet de loi portant statut de la Marine marchande, qui va être incessamment soumis au Parlement.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS (POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, ETC.)

Mercredi 28 janvier 1948. — *Présidence de M. Chambriard, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son bureau :

A l'unanimité des membres présents, elle a demandé à M. Julien Brunhes de continuer à exercer, comme par le passé, les fonctions de président. Par contre, des modifications ont été apportées dans la composition du nouveau bureau :

M. Masson a été élu premier vice-président et M. de Montgascon second vice-président.

M. Prévost est demeuré premier secrétaire, mais M. Béchir Sow a été élu deuxième secrétaire, en remplacement de M. Buffet, non candidat.

M. Julien Brunhes a remercié ses collègues de leur témoignage de sympathie et les a invités à examiner, dans le plus bref délai, le projet de loi (n° 928, année 1947) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne.

La commission, unanime, a décidé de nommer à cet effet un rapporteur, lors de sa prochaine réunion, au cours de laquelle elle étudiera, également, le projet de loi (n° 932, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, simplifiant les surtaxes locales temporaires de la S.N.C.F. et entendra le rapport de M. Buffet sur la proposition de résolution (n° 277, année 1947), relative au tarif spécial de transport des expéditions de librairie.

PENSIONS

Mercredi 28 janvier 1948. — *Présidence de M. Dumas, président d'âge.* — M. Dumas, avant l'élection du bureau, a tenu à souligner la satisfaction qu'il éprouvait de faire partie de la commission des pensions, et, à ce propos, il a fait l'éloge de l'activité de cette commission, qui a été avant tout un organisme de travail et d'étude sans aucune considération d'ordre politique.

Le bureau a été constitué comme suit :

Président : M. Gatuing, président sortant, élu à mains levées, les membres communistes s'étant abstenus ;

Vice-présidents : M^{me} Oyon et M. Vittori, vice-présidents sortants, élus à mains levées à l'unanimité ;

Secrétaires : M^{me} Claeys et M. de Menditte, secrétaires sortants, élus à mains levées à l'unanimité.

Présidence de M. Gatuing, président. — M. Gatuing a remercié ses collègues d'avoir manifesté leur confiance au bureau qu'ils ont reconduit. Au cours d'un rapide échange de vues générales, il a souligné que le but de la commission restait toujours de défendre les revendications des créanciers privilégiés de la Nation et de se faire l'intermédiaire entre eux et le Gouvernement.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Mercredi 28 janvier 1948. — *Présidence de M. Delfortrie, président d'âge.* — La commission a décidé, à l'unanimité, de reconduire son précédent bureau en entier ; en conséquence, le bureau de la commission est ainsi composé :

Président : M. André Hauriou.

Vice-Présidents : MM. Jacques-Destrée et Legeay.

Secrétaires : M. Grangeon et M^{me} Patenôtre.

Sur la proposition de M. La Gravière, la commission a confirmé la décision, qu'elle avait précédemment prise, de visiter un studio de cinéma.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mardi 27 janvier 1948. — *Présidence de M. Delfortrie, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son bureau au scrutin secret.

M. Delfortrie a été élu président de la commission par 18 voix contre 8 à M. Rouel.

MM. Pairault et Longchambon, ayant obtenu respectivement 18 et 16 voix, ont été désignés comme vice-présidents.

MM. Gustave et Paumelle, ayant obtenu respectivement 18 et 16 voix, ont été désignés comme secrétaires.

Après avoir remercié les commissaires de la confiance qu'ils ont bien voulu lui témoigner, M. Delfortrie, président, a invité ces derniers à dresser la liste des questions susceptibles de figurer à un prochain ordre du jour de la commission.

Il a été notamment décidé qu'au cours d'une audition prévue pour la réunion suivante, M. Robert Lacoste, ministre de l'Industrie et du Commerce, serait invité à fournir des précisions relatives aux problèmes de l'utilisation de l'énergie, de la répartition, et de l'intégration de l'industrie sarroise dans l'économie française.

RAVITAILLEMENT

Mercredi 28 janvier 1948. — *Présidence de M. Sarrien, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son bureau. Ont été élus :

Président : M. Lefranc.

Vice-Présidents : MM. Chatagner et Tognard.

Secrétaires : MM. Boisrond et Plait.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mardi 27 janvier 1948. — *Présidence de M. Duclercq, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son bureau.

M. Chochoy a été élu président par 15 voix, contre 8 à M. Lazare, une à M. Boivin-Champeaux et 2 bulletins blancs.

M. Le Druz a alors déclaré que les représentants du groupe communiste ne prendraient pas part à l'élection des autres membres du bureau.

Ont été élus :

Vice-Présidents : M. Paumellé, par 18 voix, et M. Carles, par 14 voix.

Secrétaires : MM. Boisrond et Clairefond, par 17 voix.

Présidence de M. Bernard Chochoy, président. — Après avoir remercié ses collègues pour la marque de confiance qui lui était témoignée ainsi qu'aux autres membres du bureau, le président a indiqué sa volonté de faire participer efficacement la commission au grand effort qui doit être fait pour le relèvement des ruines. Ayant évoqué les décisions de la récente conférence économique interministérielle et indiqué que la loi du 28 août 1947, sur l'allocation d'attente aux sinistrés, était entrée en application, il a rappelé à la commission les textes qui étaient en instance devant elle.

SUFFRAGE UNIVERSEL,
CONTROLE CONSTITUTIONNEL,
RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mardi 6 janvier 1948. — *Présidence de M. Trémintin, président.* — La commission a examiné la proposition de résolution (n° 7, année 1948), de M. Charles Brune et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 10 et l'article 29 du Règlement du Conseil de la République.

A la suite d'un bref échange de vues entre MM. Avinin, Grumbach, Lefranc et Nicod, les commissaires ont adopté, par 13 voix contre 7, la modification suivante à l'article 10 du Règlement :

« Les douze premiers alinéas de l'article sans modification.

« Remplacer l'alinéa suivant par :

« L'ordre de préséance des vice-présidents et des questeurs est réglé par le Conseil de la République qui décide successivement par vote séparé à la majorité absolue au premier tour, et relative au second tour, sur les postes de 1^{er}, 2^e, 3^e vice-président, et 1^{er}, et 2^e questeur ».

La nouvelle rédaction du début du premier alinéa de l'article 29 proposée par M. Brune a été adoptée à l'unanimité.

Ce texte était ainsi rédigé :

« Les commissions sont convoquées à la diligence de leur président. En cas d'absence prolongée du président, celui-ci délègue son pouvoir à un des vice-présidents ; les commissions doivent être convoquées à la demande signée du 1/3 au moins des commissaires ».

La commission a ensuite décidé, par 13 voix contre 7, de demander la discussion immédiate de la proposition de résolution ainsi examinée.

M. Salomon Grumbach en a été nommé rapporteur.

Mardi 27 janvier 1948. — *Présidence de M. Trémintin, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son bureau. Elle a élu :

Président : M. Trémintin.

Vice-Présidents : MM. Franceschi et De Montalembert.

Secrétaires : MM. Baratgin et Socé (Ousmane).

M. Trémintin, en son nom et au nom des autres membres du bureau, a remercié ses collègues de la confiance qui leur a été accordée.

La commission a ensuite décidé de procéder, lors d'une prochaine réunion, dont le soin de fixer la date a été confié à son président, à un examen du règlement actuel du Conseil de la République, en vue de déterminer les points sur lesquels il pourrait être amélioré.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 28 janvier 1948. — *Présidence de M. Abel-Durand, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son bureau. Ont été réélus, à l'unanimité et par acclamations :

Président : M. Henri Martel.

Vice-Présidents : MM. Caspary et Dassaud.

Secrétaires : M^{me} Brisset et M. Renaison,

qui composaient le bureau sortant.

Présidence de M. Henri Martel, président. — Après avoir remercié la commission pour la marque de confiance qu'elle vient de témoigner au bureau sortant, le président a indiqué les textes qu'elle devra étudier très rapidement.

Sur la proposition de M^{me} Devaud, il a été décidé de demander au ministre du Travail et de la Sécurité sociale de faire un exposé sur le régime des accidents du travail, depuis que ceux-ci ont été pris en charge par la Sécurité sociale.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE
EN AUTORISATION DE POURSUITES
CONTRE UN MEMBRE DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

(N° 11, année 1948.)

Jeudi 29 janvier 1948. — *Présidence de M. Le Sassiér-Boisauvé, président.* — La commission a entendu M. Legeay, qui lui a exposé les circonstances qui ont amené la demande de levée de son immunité parlementaire. Il a souligné qu'il avait déjà intenté une action en dommages-intérêts à son adversaire qui, condamné, n'a demandé qu'ensuite une autorisation de poursuites en diffamation. La commission, pour être entièrement éclairée, a décidé de demander communication du jugement intervenu en faveur de M. Legeay.